

# LIVRET D'ACCUEIL CENTRE PAUL CEZANNE



***69, rue Neuve – 45400 CHANTEAU***  
***☎ : 02.38.75.16.36.***

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint dans ce livret, des informations essentielles concernant votre séjour d'hospitalisation au sein de notre établissement.

Il contient :

- I. Une présentation de l'unité d'hospitalisation Paul Cézanne à Chanteau**
- II. Une copie du règlement intérieur**
- III. Des informations relatives aux moyens d'accès à notre établissement**
- IV. Une liste récapitulative des démarches à effectuer pour votre admission**

L'ensemble de l'équipe reste à votre disposition pour toute question au :

**02 38 75 16 36.**

## **I. Présentation du lieu de soins**

Le centre de Paul Cézanne dispose de 12 lits d'hospitalisation pour des sevrages ou des cures.

**La structure est ouverte du lundi 8h30 au vendredi 16h30.  
Elle est fermée tous les week-ends.**

Vous serez accueilli(e) tous les lundis à partir de 8h30 pour vos soins.

La cure se déroule sur 4 semaines avec un retour à domicile chaque vendredi à 16h.

La première semaine permet d'aider à l'arrêt de l'alcool avec un bilan de santé, une réhydratation, un traitement médicamenteux.

Un diagnostic personnalisé par rapport aux dépendances est réalisé.  
Une aide au sevrage pour le tabac, le cannabis, les médicaments est proposée.

La vie en collectivité permet des échanges d'expérience avec des personnes ayant la même maladie.

**LES GROUPES DE THERAPIE** s'articulent autour de 3 axes principaux :

➤ **1<sup>er</sup> axe : ABORD CORPOREL**

Relaxation  
Qi Gong  
Mobilisation corporelle avec une psychomotricienne

➤ **2<sup>ème</sup> axe : ABORD D'INSPIRATION T.C.C. (Thérapie Cognitive-Comportementale).**

Programme progressif en petit groupe sur 9 séances.

C'est un travail sur le comportement problématique de l'addiction qui est à l'origine de la demande de cure.

C'est un travail autour des pensées et des émotions. Il vise le changement vers un comportement plus adapté et la prévention des rechutes.

➤ **3<sup>ème</sup> axe : PSYCHO-EDUCATION**

Atelier « Je connais ma maladie »

Atelier « Je me soigne »

Info tabac / cannabis

Information sur la nutrition avec une diététicienne

Information sur « mes démarches durant mon hospitalisation » avec une assistante sociale

**UNE INFORMATION AUX FAMILLES** est également proposée.

Il y a possibilité pour la famille ou les proches d'être accueillis par les soignants et de bénéficier d'une information sur la dépendance à l'alcool et les autres addictions.

**LES REUNIONS PLENIERES**

Un temps d'échanges soignants-soignés a lieu chaque semaine.

Il vous est possible également de rencontrer une assistante sociale durant votre séjour.

## **II. Règlement intérieur**



### ***REGLEMENT INTERIEUR***

L'équipe soignante pluridisciplinaire vous accueille au sein de l'unité d'hospitalisation :

**Paul Cézanne**

Chacun de ses membres a pour mission d'apporter des réponses adaptées à votre état de santé dans le cadre d'un projet thérapeutique individualisé.

Pour le bon déroulement de votre séjour, nous vous demandons de bien vouloir respecter les règles de vie et d'organisation suivantes, définies en référence au règlement intérieur de l'établissement.

Elles complètent le livret d'accueil qui vous a été remis.

### **Votre admission**

#### **L'inventaire de vos effets personnels :**

Il sera effectué dès votre arrivée.

Il vous est demandé de ne pas amener d'objet de valeur. Les objets que vous conservez, restent sous votre responsabilité. Dans cette éventualité vous devrez signer une décharge. Nous recommandons de déposer vos objets de valeur au bureau des entrées ou dans un casier individuel à clé qui sera mis à votre disposition pour la semaine (Hospitalisation

Temps Complet) ou la journée (Hospitalisation De Jour).

**L'établissement décline toute responsabilité concernant les pertes, vols ou disparitions qui pourraient être commis.**

Vous devez remettre vos clés de voiture au personnel soignant. Elles vous seront remises à votre sortie.

- **Si, au cours de votre séjour, vos proches ou vous-même amenez de nouveaux objets, nous vous demandons d'en référer systematiquement à l'équipe afin que votre inventaire soit remis à jour.**

**Nous vous rappelons, conformément au Règlement Intérieur de l'établissement, que « la possession d'armes ou de tout objet susceptible de constituer un danger est prohibée dans l'établissement ainsi que toutes boissons alcoolisées et produits stupéfiants ».**

## Votre Séjour

### **Le téléphone :**

- Pour le bon déroulement des soins, l'utilisation des téléphones portables n'est pas conseillée, leur retrait fait l'objet de consignes médicales individuelles. Ils seront déposés dans un coffre fermant à clé et vous seront restitués de **17h à 21h** ainsi qu'au moment de votre départ.
- Un point phone : **02 38 74 16 37** est à votre disposition dans l'unité. Vous pouvez communiquer ce numéro à votre proche afin qu'il puisse vous appeler. Horaires d'utilisation : **7h00-21h00**.

### **Les visites :**

- Autorisées pour les curistes de 17h00 à 19h00 à partir de la 2ème semaine d'hospitalisation uniquement.
- L'accès aux chambres est interdit aux visiteurs et patients en Hôpital De Jour.
- **Les visiteurs sont tenus de se présenter à l'équipe soignante dès leur arrivée.**
- Les visites des anciens patients ne sont pas autorisées.

### **Organisation et règles de la vie collective :**

Les repas sont servis pour tous dans la salle à manger après évaluation de votre état de santé.

#### – **Les repas :**

- **Petit déjeuner : avant 9h00**
- **Déjeuner : 12h30-13h30**
- **Dîner : 19h15-20h30**

Les menus variés et équilibrés sont établis en collaboration avec une diététicienne. Ils ne peuvent être modifiés, sauf pour les régimes établis sur prescription médicale.

#### – **Les horaires de lever :** 8h00

- **De coucher :** 23h00 dans les chambres

#### - **Les traitements :**

La distribution des médicaments se fait dans la salle de soins.

Les horaires de distribution sont les suivants : de 7h30 à 8h30, de 12h30 à 13h30, de 19h00 à 20h00.

Vous ne devez utiliser aucun médicament personnel sans accord du médecin responsable de l'unité de soins. Celui-ci détermine la nécessité ou non d'utiliser ces médicaments. Il peut demander qu'ils soient remis à vos proches. En cas d'utilisation, ceux-ci doivent être mentionnés sur la prescription médicale. Ils seront conservés dans la salle de soins de l'unité pendant le temps de votre séjour. Ils pourront vous être restitués à la sortie sur avis médical.

- **Portes et portails :** sont fermés la nuit de 23h00 à 6h30.

- **Le respect d'autrui :**

Il vous est demandé de respecter le calme et la tranquillité des ateliers ainsi que d'appliquer les consignes des différents intervenants.

Il convient également de respecter la confidentialité des informations transmises durant les ateliers.

Il vous est également demandé de respecter le repos et la tranquillité de chacun, de respecter toute personne se trouvant dans l'établissement et les consignes formulées par le personnel de l'unité.

Tout acte commis avec intention de nuire, que ce soit vis à vis des personnes ou des biens est proscrit et pourra, le cas échéant, faire l'objet de poursuite et/ou d'exclusion de l'établissement.

- **Les locaux :**

Nous vous demandons de prendre soin du mobilier et du matériel mis à votre disposition. Tout dégât occasionné dans l'enceinte de l'établissement par la non-observance de ce règlement sera à la charge de l'auteur. L'établissement décline toute responsabilité.

- **Les denrées alimentaires :**

Par mesure d'hygiène, nous vous demandons de ne pas introduire de denrées alimentaires périssables au sein de l'unité. L'apport de paquets de gâteaux, chocolat et autres friandises peuvent être autorisés s'ils sont en petite quantité, dans le cas contraire ils seront rangés et rendus en fin de semaine.

Les aliments fournis par la cuisine de l'hôpital doivent rester dans l'unité. Il est strictement interdit de les sortir de l'établissement.

- **Tenue vestimentaire :**

Une tenue vestimentaire convenable dans la collectivité est souhaitée de jour comme de nuit.

Il vous est demandé de prévoir un nécessaire de toilette (produits non alcoolisés, les parfums ne sont pas autorisés et les rasoirs seront remis aux IDE).

- **Les activités sportives :**

Il vous est conseillé de prendre des vêtements et chaussures de sport confortables.

- **Comportement :**

Les comportements inadaptés tels qu'agressivité, violence, relations sexuelles, ne sont pas autorisés dans l'unité de soins. **Les consommations d'alcool, de médicaments non prescrits ou de toxiques sont strictement interdites. L'équipe soignante est susceptible de faire des tests de dépistage de manière inopinée.**

**Sécurité :**

En cas d'incendie, il vous est demandé d'attendre les consignes du personnel formé à cet effet.

Il est interdit de fumer à l'intérieur des locaux (y compris pour les cigarettes électroniques)

conformément au décret n°2006-1386 en date du 15 novembre 2006.

**Votre sortie:**

Les valeurs déposées vous seront restituées aux heures d'ouverture du guichet unique du CHD uniquement entre 8h et 16h, du lundi au vendredi, fermeture le week-end et les jours fériés.

Toute décision de sortie est prise d'un commun accord avec vous. Cependant, dans le cas où vous n'adhérez pas au projet ou transgresseriez les règles de fonctionnement et de sécurité, l'interruption de votre séjour peut être décidée par le médecin référent de l'unité.

Date :

Docteur LAPUJOLADE,  
Médecin responsable de l'unité,

Gaëlle LEFAUCHEUX,  
Cadre de santé

Docteur COLLOMP  
Médecin responsable HTC

Le / la patient(e)

Mise à jour le 30/06/2022

### III. Moyens d'accès

Consulter le site de la TAO – Orléans Métropole



#### BUS



**Gare Routière** ORLÉANS  
**Maison Rouge** MARIGNY-LES-USAGES

Circule toute l'année, du lundi au dimanche.

Arrêt CHARMOISE



**Bustièrre** FLEURY-LES-AUBRAIS  
**Saint-Rémy** CHANTEAU

Circule du lundi au vendredi en période scolaire.

Ne circule pas pendant les vacances scolaires. Ne circule pas l'été.

Arrêt CHARMOISE

#### RESERVATION TAO

RésaTAO est le service de transport à la demande complémentaire des lignes de Bus et Tram sur le territoire de la Métropole d'Orléans.

**RésaEST** 0800 01 98 98

#### Comment ça marche ?



Réservez vos trajets  
**en temps réel**  
**et jusqu'à 1 mois**  
à l'avance,  
en seulement  
deux clics !



Réservez  
**avec l'appli,**  
sur **resatao-**  
**reservation.**  
**reseau-tao.fr**  
ou par  
téléphone au



Choisissez  
vous-même  
**les horaires.**

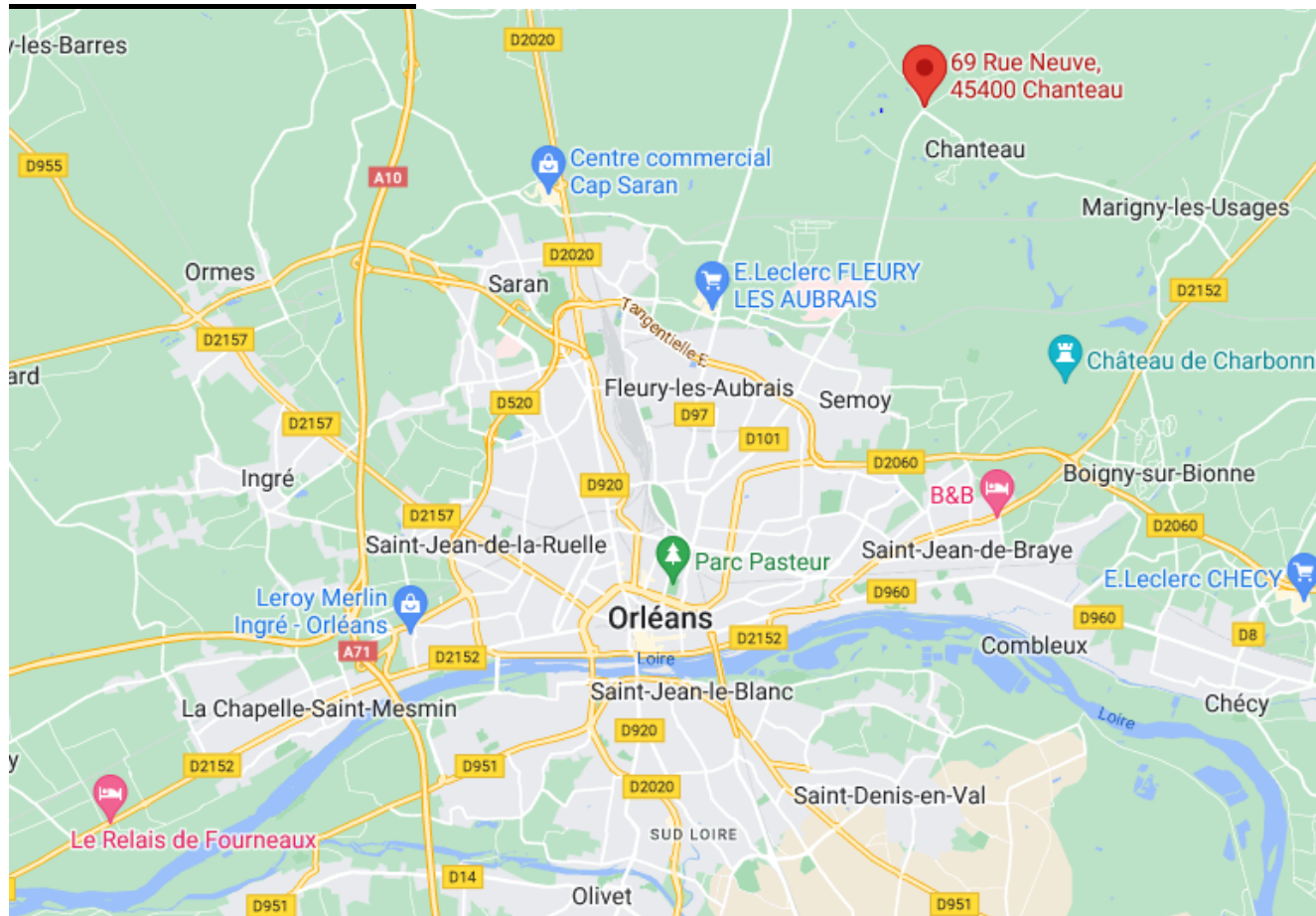


Enregistrez vos  
**trajets favoris.**  
Envoi de notifications,  
SMS ou emails  
de confirmation.

0 800 01 98 98 Service & appel gratuits



## ACCES VOITURE :



### IV. Liste des démarches à effectuer

- 1 – Faire remplir le dossier médical par un médecin
- 2 – Remplir le dossier administratif
- 3 – Vérifier auprès de votre mutuelle qu'elle accepte de prendre en charge votre séjour à l'aide de la feuille jointe.
- 4 - Préparez pour le jour de votre admission :
  - Le test PCR
- 5 – **IMPORTANT** : **Téléphoner chaque semaine, le lundi au 02.38.75.16.36 afin de confirmer votre admission auprès de l'équipe de soins de Paul Cézanne/Chanteau.**
- 6 – Si vous le souhaitez, vous pouvez visiter la structure après avoir pris contact avec l'équipe soignante au 02.38.75.16.36, vous pouvez être accompagné(e) d'un proche.

## NUMEROS DE TELEPHONE UTILES

<b>Paul Cézanne/Chanteau</b>	<b>02.38.75.16.36</b>
<b>Centre de consultation Saint Marc</b>	<b>02.38.24.55.15</b>
<b>Point Phone de Paul Cézanne</b>	<b>02.38.74.14.37</b>
<b>Bureau des entrées à l'EPSM G. Daumézon</b>	<b>02.38.60.59.58.</b>